JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

CORRADO GINI

La statistique en Italie

Journal de la société statistique de Paris, tome 68 (1927), p. 52-60

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1927__68__52_0>

© Société de statistique de Paris, 1927, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

II

LA STATISTIQUE EN ITALIE

A l'occasion de mon séjour à Paris, au moment de la séance de votre Société, j'ai eu l'honneur d'être invité à prendre part à cette séance et à faire une com-

munication sur la statistique en Italie. On a pensé sans doute que le sujet était de nature à vous intéresser.

Peut-être votre attention a-t-elle été appelée sur l'essor que les études de statistique ont présenté en Italie dans les dernières années; vous estimerez peut-être intéressant aussi d'avoir quelques détails sur l'organisation que notre Gouvernement a donnée récemment à l'organe central de la statistique italienne.

L'essor que les études de statistique ont présenté en Italie dans les dernières années tient, à mon avis, essentiellement aux nombreuses chaires de statistique dont disposent les Universités italiennes.

En Italie, en effet, l'étude de la science en général a un caractère presque exclusivement universitaire. L'Italie est un pays à richesse moyenne peu élevée, dans lequel la bourgeoisie n'a généralement pas la possibilité de vivre sans les revenus que procure l'exercice d'une profession.

En effet, les fortunes de la bourgeoisie consistent, pour la plus grande part, en terres, maisons, usines, qui réclament l'activité de leurs propriétaires. Il est très rare qu'une famille bourgeoise ait sa fortune placée en titres qui lui assurent un revenu suffisant pour lui permettre de s'adonner à des recherches désintéressées comme le sont les recherches scientifiques.

D'autre part, l'aristocratie se fait remarquer le plus souvent par des qualités morales, mais s'adonne rarement à la culture de la science.

Il s'ensuit que les Italiens qui désirent cultiver la science doivent le faire de façon à en tirer un revenu suffisant pour vivre. Il est par conséquent naturel que leur aspiration les porte à rechercher des chaires universitaires, et que, dans les différentes branches scientifiques, le développement des recherches dépende étroitement du nombre des chaires disponibles.

Ce n'est donc pas un hasard, si les branches d'études où les Italiens occupent une position de premier ordre, telles que la géométrie et le droit romain, soient celles auxquelles nos universités ont réservé le plus grand nombre de chaires. Quelque chose d'analogue existe pour la statistique.

Il va de soi que le nombre des chaires est une condition nécessaire, mais pas suffisante pour le succès d'une science. A côté de la statistique il y a en Italie aussi des branches d'études qui disposent d'un nombre de chaires aussi grand et qui pourtant ne prospèrent pas.

On pourra se demander si la connexion entre le développement scientifique et le nombre de chaires n'est pas en sens inverse, c'est-à-dire si c'est le développement scientifique qui détermine le nombre des chaires dans les universités. Pour l'Italie, tout au moins, ce n'a pas été le cas. L'ordre des études a été fixé par des lois qui répondaient surtout aux conceptions théoriques des législateurs, sans tenir grand compte de l'offre plus ou moins grande du marché scientifique.

Les universités italiennes ont été réglées jusqu'aux dernières années par la loi Casati, d'après laquelle le cours et l'examen de statistique étaient obligatoires pour tout étudiant de la Faculté de droit. En conséquence il y avait alors dix-sept chaires de statistique dans les universités royales et quatre dans les universités libres.

Il y avait aussi un cours obligatoire de statistique dans les écoles supérieures de commerce, dont le niveau s'était élevé au cours des dernières années, jusqu'à atteindre la parité avec les universités.

La statistique disposait donc dans l'enseignement supérieur de vingt-neuf chaires, qui suffisaient largement pour placer les per onnes qui s'adonnaient à notre science et atteignaient le niveau universitaire. En effet, à aucune époque les chaires de statistique n'ont été toutes pourvues de titulaires.

L'ordre de nos études universitaires a été révolutionné récemment par la réforme réalisée par le ministre Gentile. A la suite de cette réforme, les différentes universités sont devenues libres de changer l'ordre de leurs études et naturellement en ont profité. Plusieurs universités ont rendu le cours et l'examen de statistique facultatif pour les étudiants de la Faculté de loi, mais, d'autre part, on a souvent créé parallèlement au doctorat en droit un doctorat en sciences économiques et sociales, pour lequel la statistique est généralement obligatoire. Dans les universités de Padoue, de Pavie et de Rome, on a même créé de nouvelles Facultés de sciences politiques ou sociales, dans lesque les on professe plusieurs cours de statistique. Par exemple, à Padoue il y a le cours de méthodologie statistique, le cours de statistique économique, et le cours de démographie, en outre un cours de mathématiques préparatoires pour les sciences sociales, qui est étroitement lié au cours de statistique, et un cours de biologie préparatoire pour les sciences sociales, dans lequel on donne aussi des leçons de biométrie. Il y a encore un cours comprenant quelques leçons de statistique médicale dans une école de perfectionnement pour les docteurs en médecine.

Les mêmes cours, sauf celui de statistique médicale, existent à l'université de Rome, bien que les cours de mathématiques et de biologie pour sciences sociales ne soient pas faits toutes les années.

La réforme du ministre Gentile a aussi conduit à augmenter le nombre des instituts supérieurs : 4 nouvelles universités et 2 écoles supérieures de commerce se sont en effet ajoutées aux anciennes.

Enfin, dans quelques universités, comme à Padoue, à Trieste et à Rome, on a organisé dans les dernières années des instituts de statistique, qui peuvent délivrer des certificats aux étudiants qui les fréquentent. A Padoue, on peut aussi délivrer, après deux années d'études, un diplôme spécial de statisticien.

A la suite de cette réforme, la demande de statisticiens sur le marché universitaire a augmenté encore davantage et c'est là la garantie la plus sûre que le présent essor de la statistique en Italie n'est pas destiné à finir prochainement.

L'existence de plusieurs chaires de statistique a fait qu'un nombre remarquable de jeunes gens se sont décidés à se vouer exclusivement à cette science, en rendant plus fréquent en Italie qu'en d'autres pays le type de statisticien pur. J'entends par là l'étudiant qui cultive la statistique en faisant d'elle et de ses applications le but principal de son activité scientifique, et ne la considère pas comme une étude supplémentaire dans les recherches économiques, financières, anthropologiques, psychologiques ou médicales.

Une autre conséquence de cette spécialisation est que, en Italie, les étudiants de statistique se bornent rarement à des recherches sur les méthodes statistiques ou à ses applications dans un seul domaine; en général, chacun d'eux cultive en même temps les méthodes statistiques et les statistiques économiques, financières, démographiques et sociales, et quelquefois aussi les statis-

tiques judiciaires; moins souvent les statistiques anthropologiques et biologiques, pour la raison que ce domaine est en contact moins étroit avec les enseignements économiques et juridiques que donne la Faculté de droit.

Ce caractère spécial des statisticiens italiens est favorisé par plusieurs circonstances. En première ligne, la sélection des professeurs des universités italiennes est faite exclusivement par des concours dont la décision est confiée à une Commission de professeurs appartenant, en grande partie, à la même branche scientifique.

Dans ces commissions, qui autrefois étaient élues entièrement, et à présent sont élues principalement par les membres des Facultés universitaires ayant une chaire de statistique, les différentes écoles scientifiques sont généralement représentées, et les candidats sont naturellement enclins à se concilier la faveur de tous leurs juges en manifestant des aptitudes dans des domaines différents.

En fait, à parité d'autres circonstances, la variété de la production scientifique est souvent considérée comme un motif de préférence dans l'attribution de la chaire. Il ne faut pas oublier plusieurs autres circonstances. Souvent les candidats aux chaires de statistiques, dans la période de leur préparation scientifique, ont été employés dans les bureaux scientifiques des grandes villes, ou dans le Bureau Central de Statistique, où ils ont eu l'occasion de s'occuper de différentes statistiques.

Cette variété de culture statistique est d'autre part en accord avec la tradition des meilleurs statisticiens, élevés sous le guide de Bodio au Bureau Central de Statistique, qui était devenu, sous sa direction, un véritable laboratoire scientifique. Elle est encore facilitée par l'instruction classique exigée des étudiants de la Faculté de droit, de laquelle proviennent presque tous nos statisticiens. Ajoutez le penchant qu'ont pour les humanités les classes cultivées italiennes. Ajoutez encore qu'un Conseil supérieur de Statistique, composé, dans sa grande majorité, de professeurs de statistique, est appelé à donner son avis sur toutes les recherches entreprises par le Bureau Central de Statistique, et éventuellement par les autres bureaux statistiques du Gouvernement, donnant de la sorte à ses membres l'opportunité d'appliquer leurs connaissances sur les sujets les plus différents de l'organisation et des relevés statistiques.

Naturellement, je ne nie pas que les statisticiens italiens, après avoir obtenu leur chaire, soient portés à se spécialiser dans le domaine qu'ils préfèrent; c'est même le cas le plus fréquent, mais leur production successive se ressent de la préparation large et variée qu'ils ont reçue. Celle-ci les aide à se former un jugement éclairé sur l'application pratique des méthodes théoriques, et les rend prêts à saisir les affinités mutuelles des méthodes statistiques appliquées à des branches différentes et à cueillir parfois de nouveaux fruits dans un domaine nouveau, par des moyens qui ont été développés dans d'autres domaines. De là la variété remarquable de la production statistique des dernières années.

J'ai parlé, peut-être même trop longuement, de la statistique universitaire et je passe à la statistique administrative, qui a toujours eu avec la première de nombreux points de contact.

J'ai fait allusion au centre d'étude que Bodio avait constitué auprès de la Direction générale de la Statistique.

Nous ne devons pas croire pourtant que, pour ce qui concerne l'importance du rôle des Universités dans le développement de la statistique, les choses se passaient alors bien différemment de ce qui se passe aujourd'hui.

Bodio était lui-même un universitaire, et les jeunes gens qu'il avait pu recueillir autour de lui pour se consacrer à la science, tels que Ferraris, Benini, Bosco, ne sont pas restés longtemps à la Direction générale de la Statistique, au contraire ils l'ont abandonnée aussitôt qu'il leur a été possible de saisir une chaire universitaire.

Cet attrait pour les chaires d'université de ses meilleurs élèves, et d'autre part les difficultés administratives que Bodio n'a pu surmonter, ont déterminé, après une très brillante, mais relativement courte période de floraison, la décadence rapide et continue de notre Direction générale de la Statistique.

J'ai eu sous les yeux, dans ces derniers jours, un petit tableau où l'on donnait le nombre des employés disponibles à la Direction générale de la Statistique depuis 1885 jusqu'à 1910.

Le nombre des employés a diminué, sans interruption de 198 jusqu'à 47 et les sommes disponibles de 624.000 lire jusqu'à 166.000.

La décadence ne s'est pas arrêtée là; lorsque j'ai pris la présidence du nouvel Institut Central de Statistique, le nombre des employés était réduit à 27.

Comme toujours il y a eu des compensations.

La décadence du Bureau Central de Statistique a provoqué le développement des statistiques faites par les autres administrations, en donnant à l'organisation de la statistique italienne un caractère décentralisé au lieu de la centralisation qui, dans une large mesure, s'était réalisée sous l'autorité de M. Bodio.

Aussi les grandes villes ont-elles, assez récemment, senti le besoin d'instituer des bureaux spéciaux de Statistique, pour obvier à l'absence des données fournies par le Bureau Central de Statistique.

Bien qu'ayant une importance beaucoup moins grande que les Universités, il est certain que les bureaux des grandes villes, dans les dernières années, ont donné une contribution appréciable aux progrès de la statistique en Italie, surtout en préparant d'excellents fonctionnaires dont le nouvel Institut Central de Statistique a pu tirer profit.

Le Directeur général de l'Institut Central de Statistique, M. Mancini et le chef des services de recensement, M. Giusti, proviennent précisément des bureaux de Statistiques des grandes villes. Un autre chef de service, le Directeur des Statistiques démographiques et sanitaires, et quelques autres fonctionnaires se sont formés dans les bureaux de statistique qui se sont développés dans les autres administrations. Cela facilite grandement la reconstruction de l'organe central de la statistique italienne.

Il faut d'ailleurs se tenir prêt à remplir les vides causés non pas par la mort, mais par l'Université.

En effet, en Italie, l'aspiration de tout jeune statisticien va, avec peu d'exceptions, vers l'Université. L'attraction que la chaire universitaire exerce sur la jeunesse cultivée italienne est tout à fait remarquable : d'autant plus remar-

quable que le traitement des professeurs universitaires en Italie est loin de correspondre à leur position sociale. Celle-ci est certainement très élevée, et il n'y a presque pas d'exemples de professeurs universitaires quittant leur chaire pour d'autres emplois, bien que souvent ils auraient l'occasion de s'assurer des traitements sans comparaison plus avantageux.

Lorsque, par exemple, en juillet dernier, revenant d'un voyage à l'étranger j'ai appris que mon Gouvernement avait décidé, à mon insu, de me mettre à la tête du nouvel Institut Central de Statistique, j'ai été très occupé de savoir si l'on voulait me nommer directeur général, ce qui aurait à peu près triplé ou quadruplé mon traitement, mais qui m'aurait obligé, d'après la loi, à quitter la chaire universitaire. Et j'aurais certainement dû renoncer à avoir des collaborateurs scientifiques dans l'Institut parmi les professeurs universitaires s'il n'avait été possible de concilier leurs nouvelles occupations avec le maintien de la chaire universitaire.

J'ai été amené à vous parler du nouvel Institut Central de Statistique. Je pense qu'il vous sera agréable d'avoir quelques renseignements sur sa constitution et son fonctionnement.

Ainsi que je vous le disais, la Direction générale de la Statistique italienne était tombée à un niveau très bas, et elle déclinait tous les jours. 27 employés c'est un chiffre ridicule, ainsi que vous le comprenez, pour un grand pays comme l'Italie. Aucun pays du monde, pour lequel on possède des données sur son organisation statistique (et le professeur Zahn a publié des renseignements pour presque tous les pays) n'a un nombre plus petit d'employés, sauf le minuscule Luxembourg. Les États qui ont de 30 à 45 millions d'habitants, et seraient, par conséquent, à ce point de vue, comparables avec l'Italie, ont une moyenne de 341 employés, c'est-à-dire à peu près treize fois le nombre dont disposait l'Italie.

Ce n'était pas seulement la Direction générale de la Statistique qui était désorganisée, mais aussi les services annexes. Les documents du recensement recueillis en 1921 ont dû attendre presque deux années dans les caisses en raison du manque de locaux et des difficultés de recrutement du personnel, bien qu'une loi spéciale ait été promulguée pour assurer tout le nécessaire au service d'élaboration. Le Conseil supérieur de Statistique, qui avait été plusieurs fois renouvelé dans les dernières années, ne faisait qu'émettre des vœux, parfois très énergiques. Les ministres qui régulièrement assistaient aux séances d'ouverture, faisaient des promesses catégoriques, mais qui n'avaient pas de suite pratique.

C'est seulement après que le Gouvernement national eut résolu des problèmes plus urgents, que l'on a pris sérieusement en considération la question. La loi sur la réorganisation du service de statistique, du 9 juillet dernier, a supprimé l'ancienne Direction générale de la Statistique et créé à sa place l'Institut central de Statistique du royaume d'Italie.

Cette loi a réalisé et même dépassé les vœux des anciens conseils supérieurs de Statistique.

Les services des statistiques décentralisés auprès des différentes administrations étaient trop développés, et quelques-uns d'ailleurs assez bien organisés, pour qu'il fût possible de les englober dans l'ancienne Direction générale de la

Statistique et celle-ci était d'ailleurs réduite à trop peu de chose pour avoir la force de les assimiler. D'autre part, il était indispensable de coordonner les différents bureaux de statistique qui s'étaient développés l'un indépendamment de l'autre d'une façon presque anarchique, en donnant quelquefois un grand essor à quelque branche qui ne le méritait pas et en négligeant complètement certaines autres de la plus grande importance au point de vue scientifique et national, en faisant aussi parfois des doubles emplois et en conduisant à des résultats qui avaient tout au moins l'apparence d'être contradictoires. La nouvelle loi a tâché de concilier les deux exigences en conservant toutes les statistiques décentralisées, mais en même temps en donnant à l'Institut Central de Statistique la tâche de coordonner les publications statistiques de toutes les administrations publiques ainsi que des administrations ralliées à l'État, que nous appelons « parastatali » et de donner à toutes ces administrations les directives pour les recherches qu'elles doivent entreprendre.

Ces directives, données par l'Institut, ont un caractère obligatoire pour ces administrations. Pour le programme de leurs travaux et pour le développement de ceux-ci, les administrations sont spécialement obligées de demander et de suivre l'avis du Conseil Supérieur de Statistique, et cela même si, auprès d'une administration, il existe des conseils ou commissions permanents de statistique : c'est le cas pour le Comité de statistique agricole et pour celui de statistique judiciaire. Seulement, en ce qui concerne les statistiques qui résultent du fonctionnement pur et simple de l'activité administrative, il n'y a pas nécessité de demander ni de suivre l'avis du Conseil supérieur de Statistique, qui pourtant doit être tenu tout de même au courant des projets et des développements desdites statistiques.

De cette façon, l'unité de direction, qui est l'avantage essentiel de la centralisation, est assurée, tandis que l'on ne perd pas l'avantage du système décentralisé qui laisse en contact direct et immédiat les relevés statistiques avec les branches de l'administration publique.

La tâche de coordination est une tâche vraiment énorme si l'on pense qu'elle ne s'étend pas seulement aux administrations de l'État, mais à toutes les autres administrations et collectivités publiques, telles que les Provinces, les municipalités, les grandes corporations industrielles, les instituts des assurances sociales, les instituts nationaux d'assurances sur la vie et sur les accidents du travail. En somme, toutes les publications officielles de statistique sont dirigées, contrôlées et stimulées par l'Institut Central de Statistique.

Naturellement, cette tâche serait tout à fait impossible à réaliser si l'Institut n'avait point été placé sous la dépendance directe du premier ministre. En outre, il serait impossible au Conseil supérieur de donner son avis sur toutes les statistiques officielles faites en Italie. Il a donc été nécessaire de créer, à côté du Conseil supérieur de Statistique, des organes auxiliaires, sous la forme de Commissions d'études.

On a créé 23 commissions, dont chacune s'occupe d'une branche spéciale de la statistique, par exemple statistiques agricoles, statistiques intellectuelles, statistiques du travail, statistiques démographiques, etc. Chaque commission est présidée par un membre du Conseil supérieur. Elle est composée de quelques membres du Conseil supérieur et d'autres techniciens spécialisés dans la branche

de statistiques dont il s'agit. Plusieurs commissions peuvent naturellement fonctionner en même temps; les conclusions de chacune sont ensuite soumises, pour la coordination nécessaire, à l'avis d'un comité technique élu dans le sein du Conseil supérieur.

L'Institut de Statistique a d'autres tâches encore. Il a aussi la mission d'encourager les études statistiques. J'ai pensé que le moyen le plus sûr d'atteindre ce but était d'instituer, à côté des différents services de l'Institut un bureau spécial d'études, à la direction duquel j'ai appelé un de mes collègues d'université, le professeur Divi, que, dans ce but, le Gouvernement a transféré de l'Université de Trieste à celle de Rome. Le Bureau d'Études poursuit et complète la première élaboration des données recueillies dans les différents services. Il en contrôle les résultats, il les compare avec ceux obtenus dans les autres États ou dans les bureaux décentralisés. Il en tire des études scientifiques et des conclusions qui puissent avoir de l'importance pour le Gouvernement. Un des domaines de ses études est celui de prévoir le développement futur des populations des différentes provinces de l'Italie et le développement des différents États étrangers.

Le nouvel Institut Central de Statistique a été inauguré le 14 juillet, mais la loi qui l'a constitué est entrée en vigueur seulement un mois après. Dans les quatre mois qui se sont écoulés après cette dernière date, beaucoup de résultats ont déjà été obtenus. Non seulement les services essentiels ont été réorganisés, mais de grands progrès ont été réalisés dans la publication des résultats du recensement, des statistiques démographiques et de celles relatives aux causes des décès. Les résultats sommaires du recensement sont déjà acheves : les résultats détaillés seront publiés dans la première moitié de l'année prochaine. Dans le même terme, les statistiques du mouvement de la population et des causes des décès seront aussi mises à jour. En attendant, la mise au courant a déjà été réalisée pour ce qui concerne l'Annuaire Statistique, dont le volume pour 1925 sera présente le 20 de ce mois à la séance d'ouverture du Conseil supérieur de Statistique. On a aussi commencé la publication d'un bulletin mensuel de statistique qui paraîtra le 21 de chaque mois. Il sera inséré au *Journal officiel* et, de cette façon, porté sans délai à la connaissance de toutes les administrations publiques. Des statistiques nouvelles et des nombreuses études sont en cours de préparation, mais je ne veux pas vous entretenir en ce moment de nos intentions: vous nous jugerez dans l'avenir d'après les résultats que nous aurons réalisés.

Il va sans dire qu'un programme si vaste ne se réalise pas sans difficultés, et je dois reconnaître que sa réalisation serait difficile si l'Institut n'était placé sous la direction du premier ministre et si ce premier ministre n'était M. Mussolini. En disant cela je n'entends pas seulement faire allusion au pouvoir extraordinaire que le premier ministre a aujourd'hui en raison de l'organisation actuelle de l'État italien et plus encore en raison de la puissance exceptionnelle de sa personnalité, mais je fais encore allusion à l'attention avec laquelle il suit tout progrès de l'Institut, l'intérêt qu'il porte, je ne dis pas à chacune de nos publications, mais à chaque page de nos publications, dont la lecture lui inspire des remarques toujours pénétrantes, tirées de sa propre expérience; à la conscience très claire de l'importance que la statistique a pour le Gouver-

nement comme instrument qui permet de synthétiser la situation présente et de prévoir l'avenir. On a déjà remarqué que les grands hommes d'État, et surtout les hommes qui centralisent le pouvoir public, portent un intérêt tout à fait spécial à la statistique. On a écrit des articles sur *Napoléon statisticien* et je crois que l'on en écrira dans l'avenir *sur Mussolini statisticien.*

Certainement, si l'Institut Central de Statistique de l'Italie continue à bénéficier de son appui, la réorganisation de notre statistique suivra très rapidement, et nous pourrons reprendre, parmi les bureaux de nos confrères, la place honorée que la statistique italienne a tenue dans le passé.

CORRADO GINI.